

Ministère

Paris, le 13 octobre 1843

des
Travaux publics.

Division

des
Bâtiments civils.

1^{er} Bureau

Exé^{on} des travaux.

Académie de France,
à Rome.

Ex. 1842.

Trav. d'Entretien.

Avis de l'ordonnancement
des honoraires dus à
l'Architecte et à l'Ins-
pecteur vérificateur
de ces travaux.

Monsieur, Les travaux exécutés à l'Ecole de France, à Rome pour l'entretien de ses bâtiments pendant le cours de l'Exercice 1842 se sont élevés à 15,446^{fr} 70, dont le montant a été acquitté par vos soins au moyen des sommes qui ont été mises à cet effet à votre disposition.

Il reste encore à désintéresser l'Architecte qui a dirigé l'exécution des travaux et l'Inspecteur-vérificateur qui en a réglé les mémoires.

Ce double concours donne droit à des honoraires qui, calculés sur le montant de la somme indiquée ci-dessus, s'élèvent à 772^{fr} 54. Cette somme, d'après les bases que vous avez précédemment proposées, a été répartie de la manière suivante, savoir:

à M ^r . Marini, Architecte, à raison de 3 pour 100	463. 40.
à M ^r . Lego, Inspecteur-vérificateur, à raison de 2 pour 100	308. 94.
Somme égale	<u>772. 54.</u>

J'ai l'honneur de vous informer que ces deux sommes ont été ordonnées aux noms de M^{rs}. Marini et Lego. Je vous prie de vouloir bien leur en donner avis, en les invitant à commettre une personne régulièrement fondée de leurs pouvoirs pour retirer de la comptabilité générale de mon Ministère les lettres d'avis des ordonnancements.

fait

M^r. Schnetz, Directeur de l'Ecole de France, à Rome.

faits à leur profit et en toucher ensuite le montant au Trésor.
Je dois vous faire observer que le paiement doit avoir lieu
avant le 31 Octobre courant, et que passé ce délai, il ne pourra
y être pourvu que par un nouvel ordonnancement après la
production du compte de l'Exercice 1842, c'est-à-dire vers la
fin de Février.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
des Travaux publics,

H. de la Roche

Ministère des Travaux Publics

Paris le 13 Octobre 1843

Division des Bâtimens civils

1^{er} Bureau
Exécution des Travaux

Académie de France à Rome

Exercice 1842
Travaux d'entretien

AVIS de l'ordonnement des
honoraires dus à l'Architecte et à
l'Inspecteur-Verificateur de ces Travaux

Monsieur, Les travaux
executés à l'École de France,
à Rome, pour l'entretien
de ses bâtimens pendant le
cours de l'exercice 1842 se sont
élevés à 15446.^f70, dont le mon-
tant a été acquitté par vos soins
au moyen des sommes qui ont
été mises à cet effet à votre
disposition.

Il reste encore à désintéres-
ser l'Architecte qui a dirigé l'
exécution des travaux et l'In-
specteur-Verificateur qui en a
réglé les mémoires.

Ce double concours donne
droit à des honoraires qui cal-
culés sur le montant de la

Monsieur Schnetz, Directeur de l'École de France à Rome

Somme indiquée ci-dessus,
s'élevait à 772.34^e

Cette somme d'après les
bases que vous avez précédem-
ment proposées a été repar-
tie de la manière suivante,
savoir:

à M ^r Marini Architecte, à raison	
de 3 %	463.40 ^e
à M ^r Le Go, Inspecteur-Verifica- teur - 2 %	308.94

Somme égale 772.34^e

J'ai l'honneur de vous in-
former que ces deux sommes
ont été ordonnées aux noms
de M. M. Marini et Le Go - Je
vous prie de vouloir leur en
donner avis, en les invitant à
commettre une personne régu-
lièrement fondée de leurs
pouvoirs pour retirer de la

comptabilité générale de mon
Ministère les lettres d'avis des
ordonnancements faits à leur
profit et en toucher ensuite
le montant au trésor.

Je doit vous faire observer
que le paiement doit avoir
lieu avant le 31 Octobre cou-
rant et que, passé ce délai,
il ne pourra y être pourvu
que par un nouvel ordonnance-
ment après la production du
compte de l'exercice 1842, c'est-
à-dire vers la fin de Février.

Recevez, Monsieur, l'assu-
rance de ma considération
distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
des Travaux publics
Signé: Caste.